

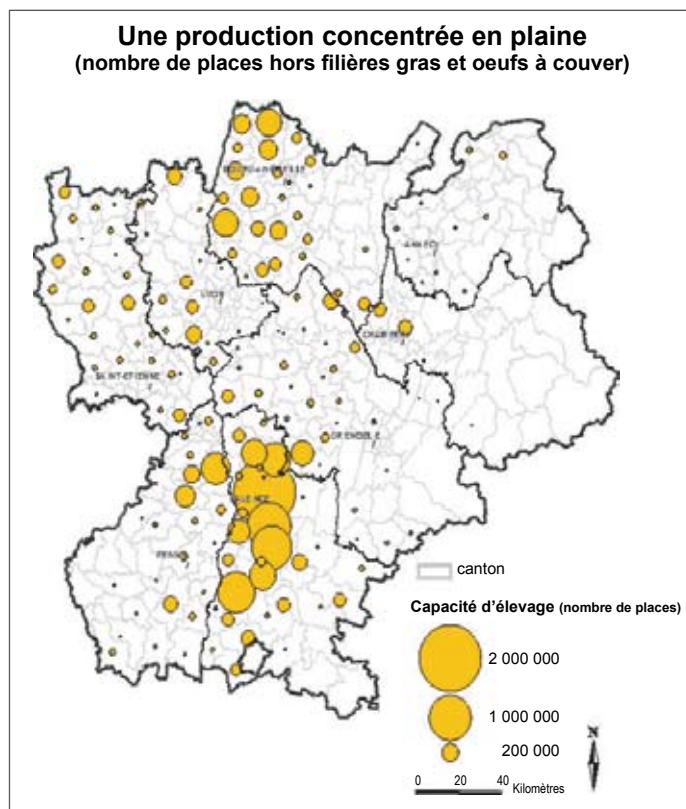
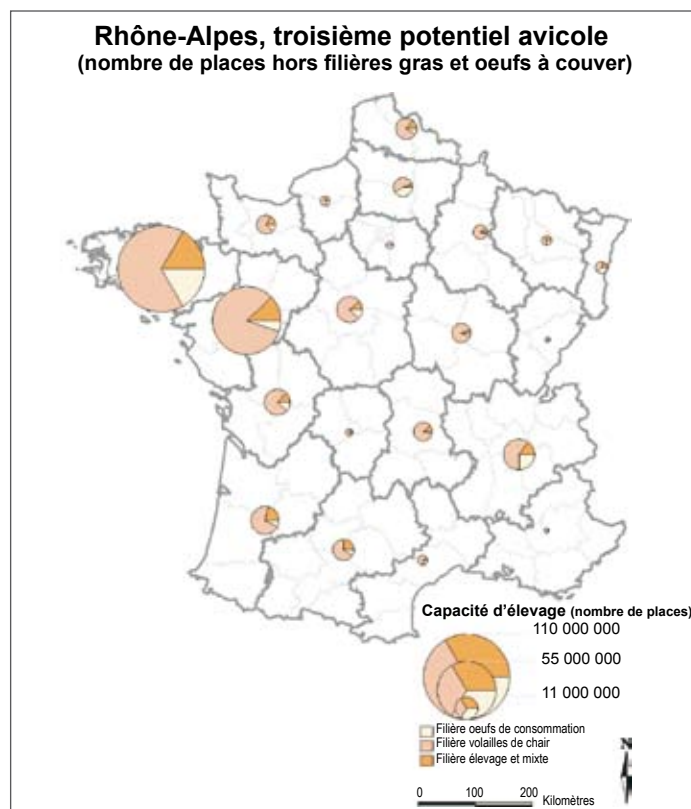
**Enquête aviculture 2008**

# Recentrage sur le poulet standard



**R**hône-Alpes est par sa capacité d'élevage la troisième région avicole française, loin cependant de la Bretagne et des Pays de la Loire, leaders incontestés de l'aviculture nationale. Notre région occupe le second rang pour la production d'œufs de consommation, et le cinquième pour les volailles de chair.

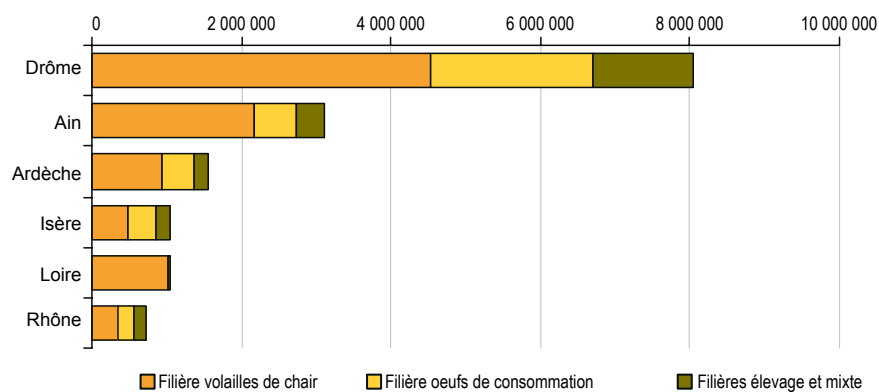
La Drôme représente à elle seule la moitié de la capacité d'élevage régionale, l'Ain 20 %. Dans les autres départements l'aviculture est plus marginale, (Ardèche, Isère, Loire, Rhône), voire confidentielle (Savoie, Haute-Savoie).



**LES FILIÈRES AVICOLES**

Pour classer et comparer les exploitations avicoles, les effectifs d'animaux sont recalculés en « équivalents gallus ». Lorsqu'une production donnée représente plus de la moitié des équivalents gallus, l'exploitation est classée dans la spécialisation ou « filière » correspondante : œufs de consommation, œufs à couver, volailles de chair, palmipèdes gras, élevage. En l'absence de spécialisation, l'exploitation est classée en « filière mixte ».

## LA DRÔME REPRÉSENTE LA MOITIÉ DE LA CAPACITÉ D'ÉLEVAGE RÉGIONALE (EN NOMBRE DE PLACES)



SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008



## DES EXPLOITATIONS MAJORITAIREMENT ORIENTÉES VERS LA CHAIR

Nombre d'exploitations avicoles	Filière volailles de chair	Filière œufs de consommation	Filières élevage et mixte	Filière gras	Filière œufs à couver	Toutes filières
Ain	228	19	10	S	S	261
Ardèche	104	37	7	S	S	149
Drôme	265	90	35	3	8	401
Isère	65	19	10	4	3	101
Loire	119	S	6	4	S	131
Rhône	36	6	3	0	0	45
Savoie	4	S	S	0	0	6
Haute-Savoie	4	6	S	S	0	14
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>825</b>	<b>180</b>	<b>74</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>1 108</b>

S : Secret statistique

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

## EN VOLAILLES DE CHAIR, UNE EXPLOITATION SUR QUATRE A DISPARU EN QUATRE ANS

Ensemble Rhône-Alpes	Toutes filières avicoles		dont filière volailles de chair		dont filière œufs de consommation	
	2008	2008/2004 (%)	2008	2008/2004 (%)	2008	2008/2004 (%)
Nombre d'exploitations	1 108	-24	825	-26	180	-9
<i>dont formes sociétaires</i>	430	-12	291	-16	89	+6
Main d'œuvre permanente (UTA)	1 130	-16	613	-32	252	-7
Nombre de bâtiments	2 866	-22	2 260	-23	301	-6
Surface des bâtiments (m <sup>2</sup> )	1 171 627	-19	751 693	-23	251 987	-2

UTA : unité de travail annuel

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008



## DEUX TIERS DES BÂTIMENTS ONT DES PARCOURS

Nombre de bâtiments par mode d'hébergement	Toutes filières	2008/2004 (%)		2008/2004 (%)		2008/2004 (%)
		dont volailles de chair	dont œufs de consommation	dont volailles de chair	dont œufs de consommation	
Bâtiment fermé sans parcours	1 022	-31	684	-35	123	-16
Bâtiment fermé avec parcours	1 735	-12	1 487	-13	178	+4
Abri avec parcours	109	-48	89	-53	0	-
Tous modes d'hébergement	2 866	-22	2 260	-23	301	-6

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

## La filière chair se réoriente

Les disparitions d'élevages de volailles découlent pour une grande part de la crise de 2005-2006 liée à l'influenza aviaire : en effet, nombre d'éleveurs ont cessé ou réorienté leur activité, avant la reprise de la consommation et des exportations en 2007. La restructuration de la filière s'accompagne d'un affaiblissement sensible des moyens de production (main d'œuvre, nombre et surface

des bâtiments), et finalement de la production elle-même. L'effondrement des productions de dindes, pintades, et autres volailles, déjà constaté en 2004, se poursuit. Pour le poulet, si la production totale se maintient, c'est au prix d'une redistribution des produits, analogue à celle observée au niveau national : la filière se recentre sur le « standard » au détriment des poulets certifiés et

« de qualité », parmi lesquels seul le bio tire modestement son épingle du jeu. Ce phénomène, en rupture avec les évolutions précédentes, est particulièrement net dans la Drôme. La part des poulets standard (53 %) reste néanmoins, en Rhône-Alpes, nettement inférieure à la moyenne nationale (74 %).

### UNE PRODUCTION DE CHAIR EN BAISSÉ, RECENTRÉE SUR LE POULET STANDARD

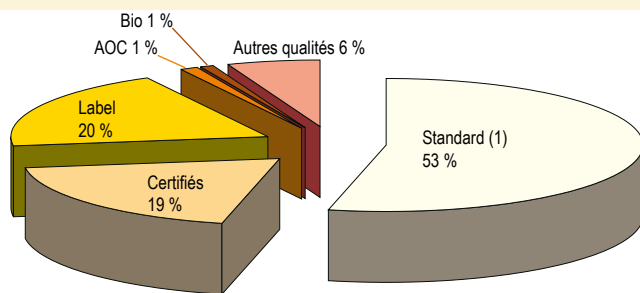
Quantité produite (x 1000 têtes)	Poulets standard (1)	2008/2004 (%)	Poulets certifiés ou de qualité (2)	2008/2004 (%)	Dindes et pintades	2008/2004 (%)	Autres volailles	2008/2004 (%)	Total volailles de chair	2008/2004 (%)
Ain	3 560	-26	2 372	-4	754	-23	921	-33	7 606	-21
Ardèche	788	+20	2 048	+2	198	-42	8	+19	3 042	+1
Drôme	8 122	+47	6 841	-19	1 787	-49	2 239	-36	18 989	-10
Isère	354	-15	558	-37	170	-10	497	-3	1 580	-21
Loire	1 918	+20	1 013	-28	474	-50	51	-20	3 457	-14
Rhône	397	+15	267	-16	431	-32	81	-12	1 175	-15
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>15 173</b>	<b>+14</b>	<b>13 124</b>	<b>-16</b>	<b>3 821</b>	<b>-42</b>	<b>3 798</b>	<b>-31</b>	<b>35 915</b>	<b>-12</b>
<b>France</b>	<b>523 693</b>	<b>+7</b>	<b>182 612</b>	<b>-7</b>	<b>86 267</b>	<b>-28</b>	<b>81 026</b>	<b>-6</b>	<b>873 597</b>	<b>-2</b>

(1) Y compris poulets lourds et poulets légers type export

(2) Poulets de qualité : poulets label, AOC, bio et autres qualités

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

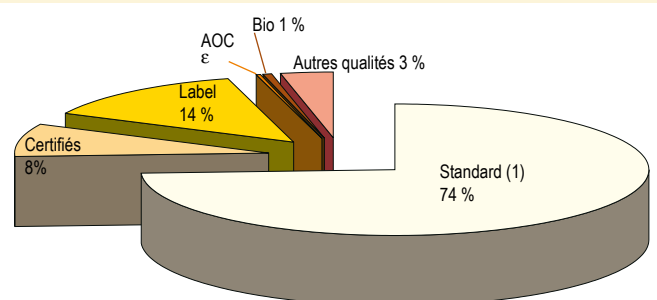
### LA PART DE QUALITÉ EN RHÔNE-ALPES... (EN % DU NOMBRE DE POULETS)



SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

(1) Y compris poulets lourds et poulets légers type export

### ... RESTE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (EN % DU NOMBRE DE POULETS)



SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

(1) Y compris poulets lourds et poulets légers type export

### POULETS : LA QUALITÉ NE PAIERAIT-ELLE PLUS ?

Quantité produite (x 1000 têtes)	2008	2008/2004 (%)
Standard (1)	15 173	+14
Certifiés	5 418	-16
Label	5 536	-13
AOC	303	-23
Bio	247	+4
Autres qualités (y.c. chapons et poulardes)	1 620	-26
<b>Total poulets</b>	<b>28 296</b>	<b>-2</b>

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

(1) Y compris poulets lourds et poulets légers type export

### Les différentes catégories de poulets

Critères	Standard	Certifié	Label	Bio
Durée d'élevage	environ 40 jours	56 jours minimum	81 jours minimum	81 jours minimum
Densité d'animaux par m <sup>2</sup>	23/m <sup>2</sup>	18/m <sup>2</sup>	11/m <sup>2</sup> maximum	10/m <sup>2</sup> maximum
Alimentation	100 %, végétale, vitaminique	100 % végétale (dont au moins 65 % de céréales)	100 % végétale (dont au moins 75 % de céréales)	100 % végétale (dont au moins 75 % de céréales, 90 % de matières premières certifiées AB)
Parcours extérieur	non	non	oui	oui

Le poulet léger a une durée de vie inférieure à 6 semaines.

Le poulet lourd est un poulet standard élevé en claustration totale, vendu entre 40 et 50 jours et destiné à la transformation.

Le poulet AOC (Poulet de Bresse) a une durée de vie de 4 mois minimum, et répond à un cahier des charges très précis.

## La filière production d'œufs de consommation est stable

Malgré la baisse du nombre de producteurs, la production d'œufs de consommation se maintient en Rhône-Alpes entre 2004 et 2008. Celle d'œufs bio progresse de façon spectaculaire dans la région, et représente désormais 15 %

de la production bio nationale. En « conventionnel », la production issue d'élevages au sol ou en plein air est en légère hausse, alors que celle issue de cages régresse.

### FORTE PROGRESSION DES OEUFS BIO

production en 2008 (x 1000 œufs)	Oeufs de poules non bio élevées en cage	2008/2004 (%)	Oeufs de poules non bio élevées au sol	2008/2004 (%)	Oeufs de poules non bio élevées en plein air	2008/2004 (%)	Oeufs de poules bio	2008/2004 (%)	Total œufs de poules	2008/2004 (%)
Ain	118 948	-2	13 406	-1	31 645	+35	4 004	+102	<b>168 003</b>	<b>+5</b>
Ardèche	52 594	-58	221	ns	48 024	+28	16 862	+29	<b>117 701</b>	<b>-33</b>
Drôme	476 560	-4	14 325	-26	85 942	-15	33 862	+57	<b>610 689</b>	<b>-4</b>
Isère	86 384	+27	15 595	+79	6 612	-33	2 656	+1	<b>111 247</b>	<b>+25</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>839 490</b>	<b>-2</b>	<b>47 409</b>	<b>+6</b>	<b>176 861</b>	<b>+1</b>	<b>58 094</b>	<b>+45</b>	<b>1 121 854</b>	<b>+1</b>
France	9 839 001	+3	520 573	-13	1 135 094	+5	363 077	+13	<b>11 857 745</b>	<b>+3</b>

ns : non significatif

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

## Des hébergements de poules à mettre aux normes

Les nouvelles normes européennes relatives au bien-être animal, applicables à compter de 2012, imposeront un espace minimal de 750 cm<sup>2</sup> par poule pondeuse (au lieu de 550 cm<sup>2</sup> actuellement), et la présence de pondoirs et de perchoirs. Les cages traditionnelles devront donc être aménagées, ou remplacées par des systèmes de production au sol ou des volières. La moitié de la capacité d'élevage rhônalpine en poules est actuellement constituée de cages jugées non aménageables selon les normes 2012.

### UNE PLACE SUR DEUX N'EST PAS AMÉNAGEABLE AUX NORMES 2012

	Nombre de bâtiments		Capacité d'élevage (x 1000 places)	
Terre battue	34	9%	71	2%
Béton	108	28%	570	13%
Mixte	132	34%	797	18%
Cages non aménageables selon la norme 2012	92	24%	2 216	50%
Cages aménageables selon la norme 2012	14	4%	500	11%
Cages aménagées selon la norme 2012	9	2%	315	7%
<b>Total bâtiments de poules pondeuses</b>	<b>389</b>	<b>100%</b>	<b>4 469</b>	<b>100%</b>

SOURCE : AGRESTE - ENQUÊTE AVICULTURE 2008

## MÉTHODOLOGIE

L'enquête aviculture 2008 a été réalisée par le Service de la statistique et de la prospective et les services régionaux de statistique agricole.

L'enquête principale a été faite au printemps 2009, auprès d'un échantillon de 7 711 exploitations, dont 472 en Rhône-Alpes. Une enquête complémentaire par téléphone a permis d'interroger 16 800 exploitations, dont 1 020 en Rhône-Alpes.

L'enquête porte sur les exploitations qui ont produit pour la vente en 2008 des volailles de chair, des volailles gavées, des œufs de consommation ou à couver. Les seuils d'enquête sont fonction des espèces : 1 000 poules pondeuses présentes (ou une capacité équivalente), 1 000 poulets présents (ou 200 m<sup>2</sup> de bâtiments de volailles de chair), 500 pintades, etc...

Les élevages ainsi décrits détiennent plus de 90 % des effectifs totaux de volailles. Ils se distinguent des très nombreuses exploitations qui possèdent une basse-cour avant tout destinée à l'autoconsommation familiale, et qui ne contribuent que faiblement à la production commercialisée.

© AGRESTE 2010

**Agreste : la statistique agricole**



**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**  
Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective  
Cité Administrative - BP 3202 - 165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03  
Tél. : 04 78 63 25 35 - Fax : 04 78 63 34 37  
Courriel: [sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Gilles Pelurson  
Rédaction : Jean-Pierre Gouriou  
Composition : L. Dubost  
Impression : Prune & Mangue - Dardilly  
N° CPPAP : 1260 AD  
Dépôt légal : juillet 2010  
ISSN : 1150 - 1987



Document imprimé sur du papier certifié PEFC pour promouvoir la gestion durable de la forêt.